

Compilation des enjeux soumis dans le cadre de la consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion
côtière à la Martinique sur le territoire de la municipalité des
Îles-de-la-Madeleine par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

3211-02-352

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

22 septembre 2025

LE PROJET

Le présent projet vise à atténuer les risques liés à l'érosion et à la submersion côtière dans le secteur le long de la côte habitée de la Martinique. Ce secteur a connu des modifications majeures entre 2018 et 2022, à la suite des dommages causés par de fortes tempêtes et par les ouragans Dorian (2019) et Fiona (2022). Le projet vise donc à effectuer des travaux afin de protéger de l'érosion et de la submersion côtière les habitations existantes, la route provinciale 199, laquelle constituant le seul lien routier entre l'île de Cap-aux-Meules et l'île du Havre-Aubert, ainsi que le réseau d'aqueduc municipal, situé dans le secteur de la Martinique aux îles-de-la-Madeleine.

La solution actuellement envisagée pour la stabilisation de la côte est l'enrochement linéaire sur l'ensemble du tronçon de 720 m.

LE CONTEXTE LÉGAL

La Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet et son dépôt sur le Registre des évaluations environnementales.

Cet avis doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit, des enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, par le biais d'une consultation publique sur les enjeux.

Les étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement dans laquelle s'insère la consultation sur les enjeux sont présentées à la page 4 du présent document.

LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, vise à offrir à la population la possibilité de s'exprimer sur les enjeux anticipés d'un projet, et ce, en amont de la réalisation de l'étude d'impact, permettant ainsi à l'initiateur de tenir compte des préoccupations du public lors de la réalisation de son étude d'impact. Elle est effectuée à partir du [Registre des évaluations environnementales](#) qui est disponible sur le site Web du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Cette consultation ne remplace pas celles pouvant être menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la suite d'un mandat donné par le ministre. Rappelons que les consultations du BAPE ont lieu à la suite du dépôt de l'étude d'impact, donc lors d'une phase ultérieure.

LES OBSERVATIONS SOULEVÉES LORS DE LA CONSULTATION

La consultation pour le présent projet a débuté le 15 août 2025 et s'est terminée le 14 septembre 2025. Au cours de cette période, un commentaire jugé pertinent a été transmis au Ministère.

Le Tableau 1 présente les observations soulevées lors de cette consultation. Elles sont présentées sous une forme synthèse et classées par enjeu afin de faciliter le traitement par l'initiateur de projet. Il ne s'agit pas d'une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec.

Selon la section 2.2 de la directive ministérielle datée du 8 août 2025, l'étude d'impact doit faire état de ces observations et, le cas échéant, décrire les modifications apportées au projet et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés. S'il y a lieu, l'étude d'impact doit également indiquer les préoccupations auxquelles l'initiateur ne peut répondre et expliquer la raison pour laquelle ces éléments n'ont pas été traités. La section 2.5 de la directive demande également que les préoccupations

exprimées lors de la présente consultation soient considérées dans la détermination des enjeux du projet qui seront analysés dans l'étude d'impact.

À des fins d'information, l'ensemble des commentaires, tels que transmis lors de la consultation publique, sont présentés en annexe. Le ministre s'est toutefois réservé le droit de ne pas inclure ceux comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants, nominatifs ainsi que ceux ayant un but commercial ou promotionnel.

Schéma 1 : Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (PÉEIE)

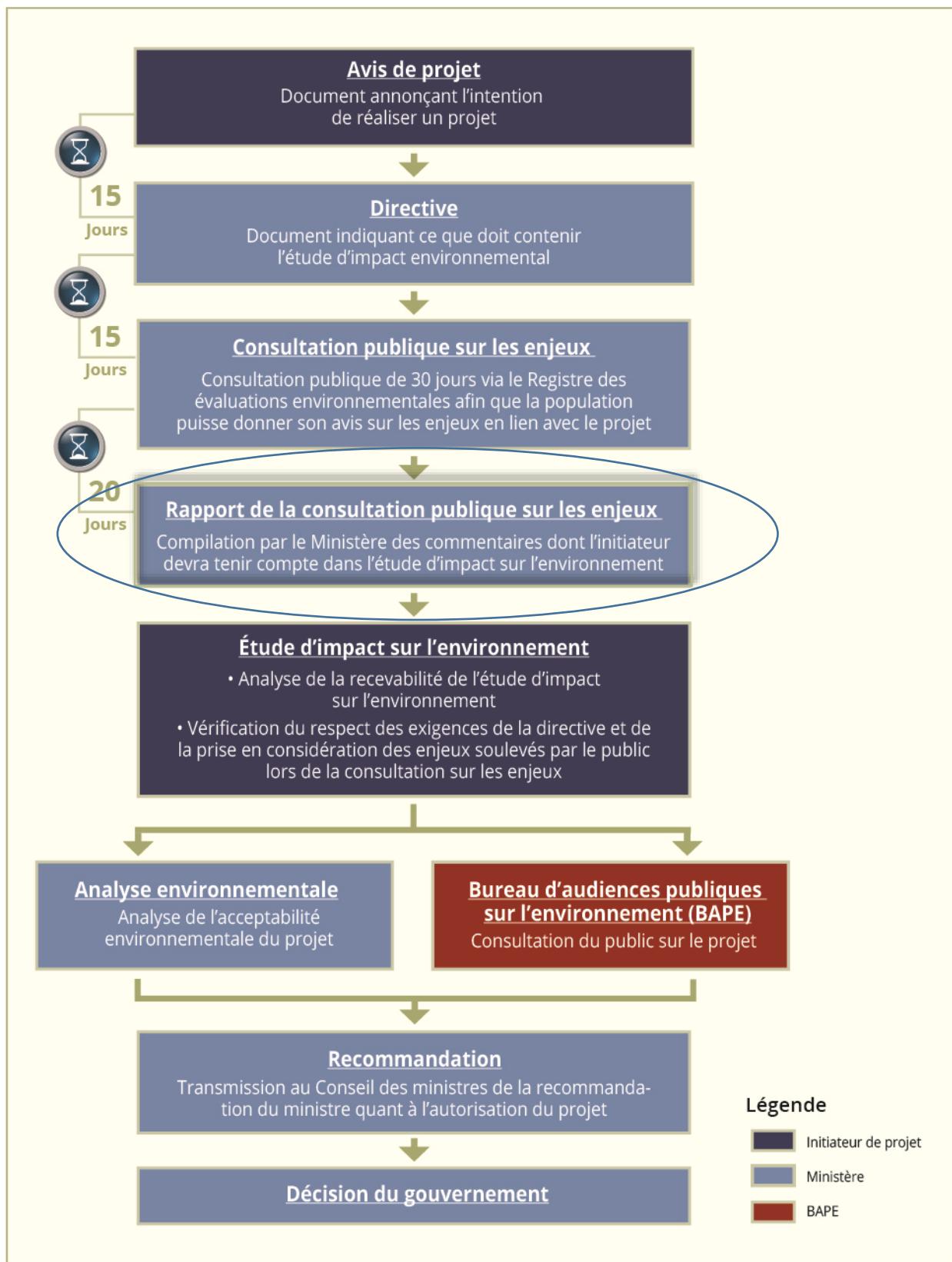


Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés par le public

Enjeux	Observations
L'intégration harmonieuse des ouvrages dans le milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts cumulatifs du projet avec les autres projets de stabilisation du secteur; • Emprise du projet sur les milieux naturels; • Prise en compte des changements climatiques dans la conception des ouvrages;
Le maintien de la qualité des habitats floristiques et fauniques	<ul style="list-style-type: none"> • Impacts du projet sur le milieu dunaire et autres habitats d'espèces fauniques et floristiques;
La conciliation des usages du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Protection et développement vs déplacement des infrastructures existantes;
La consultation et l'information du public	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet devrait faire l'objet de séances de consultation et non seulement de séances d'information.

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité

Il est à noter que les commentaires suivants sont ceux qui ont été fournis par des tiers au cours de la consultation publique sur les enjeux du projet et reproduits tels quels dans la présente annexe. Ils ne peuvent être considérés comme constituant une prise de position du Ministère ou du gouvernement du Québec. Le Ministère n'assume aucune responsabilité tant dans leur forme que dans leur contenu.

Auteur	Municipalité	Enjeux	Préoccupation	Référence
Citoyen	Les Îles-de-la-Madeleine	<p>ENJEUX DE CONNAISSANCES : Quelles sont les alternatives au projet? L'étude de 2011 a-t-elle tenu compte des risques de submersion? Des données plus récentes sur les risques d'érosion? L'option de « retrait planifié » mérite attention approfondie face aux changements climatiques (CC). Et faisable (ex. Miquelon...).</p> <p>D'AMÉNAGEMENT : Secteur zoné résidentiel... la construction augmentera-t-elle? et les exigences des résidents? là et ailleurs dans l'archipel? Mesures d'aménagement à aborder et partager avant de créer précédent.</p> <p>ENVIRONNEMENTAUX : Projet entre 2 projets majeurs (en cours, à venir) du MTMD. Inclure : des études (conjointes avec MTMD?) avec modélisation des impacts provoqués aux 2 extrémités du projet, mais aussi des effets cumulatifs de ces 3 interventions sur les milieux adjacents et sur la Baie (disparition-création de</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le projet apparaît comme une mesure réactive, de courte vue, plutôt qu'une mesure d'adaptation, de LONG TERME. Il est difficile d'avoir une VUE D'ENSEMBLE du projet, de sa motivation et justifications, de ses impacts particuliers et cumulés avec autres projets dans les alentours. Verra-t-on la disparition accélérée du milieu dunaire qui protège l'étang situé à l'est? Et les plages? Et les habitats de zostère, crustacés et mollusques? Ces choix (Interventions massives dans le littoral) concernent l'occupation du territoire insulaire pour les générations actuelles... et futures. La PARTICIPATION DE LA POPULATION ne peut être négligée. Quelle EMPRISE (largeur) SUR LE MILIEU MARIN aurait l'enrochement? Cette largeur sera-t-elle uniforme sur l'ensemble du secteur? Faudra-t-il et à quelle fréquence le recharger? Peut-on comparer et faire des prévisions à partir 	https://www.munile.ca/wp-content/uploads/2024/10/241010_Capsule_chang_clim10.pdf (Relocalisation à SPM (Miquelon)) https://climatlantic.ca/wp/wp-content/uploads/2023/03/Partie-2-Outils-d_amenagement-du-territoire-7-mars-2023.pdf https://climatlantic.ca/fr/adaptation-cotiere/ CLIMAtlantic a produit une Boîte à outils comprenant 3 Guides (Parties) d'adaptation https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1935176/erosion-ipe-climat-cote-roches 24 nov. 2022 (conflits sociaux et écologiques)

		<p>plages, réduction d'habitats marins et terrestres), et ce, sur horizon de 10, 25, 35 ans.... SOCIAUX : Qq personnes du secteur ont été informées du projet et le programme de consultation se limite à des activités d'information. Y inclure de réelles activités de consultation de la population. De même, le comité de liaison, s'il doit en être, devrait y être clairement défini et ses activités de liaison nommées.</p> <p>ÉCONOMIQUES : Érosion et submersion se combinant, il y a lieu de chiffrer l'option de stopper la construction et, graduellement de déplacer l'existant, avec comparaisons long terme des options. Compenser pour les roches privées? Risque conflits</p>	<p>des travaux récemment faits à Gros-Cap et à la dune de la Martinique?• Quels seront les MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (locaux et d'exportation) qui seront nécessaires pour le chemin temporaire et pour l'enrochement? Aura-t-on besoin d'un site d'entreposage? Où?• Y aura-t-il des MESURES DE PROTECTION, OU D'INTERDICTION, pour ceux qui voudront accéder à la mer à partir des résidences? Y aura-t-il encore de petites plages au pied de la falaise?</p>	
--	--	--	--	--

